MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 78 (1978), p. 147-163

Jocelyne Berlandini-Grenier

Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

UNE STÈLE DE DONATION DU DYNASTE LIBYEN ROUDAMON

Jocelyne BERLANDINI

Le monument étudié ici a été retrouvé dans les réserves de l'IFAO au cours du classement d'inventaire que j'ai effectué en 1973-4 [1]. Il relève d'une série bien connue, caractéristique des périodes libyenne à saïte : celle des stèles de donation dont l'importance ne cessera d'être soulignée [2]. Dans l'attente d'un Corpus toujours souhaitable [3], la majeure partie de ces documents se trouve répertoriée dans des listes fort utiles dont aucune n'est encore exhaustive [4].

[1] Conservée dans la salle H; cf. Berlandini, *Inventaire des réserves de l'IFAO*, 100 (inédit). Ancienne plaque de verre n° 3886 des archives de l'IFAO (mélangée dans une boîte avec d'autres plaques reproduisant des objets de Deir el-Medina). N° de séquestre 14456.

Sur la masse d'objets en dépôt à l'IFAO, voir les rapports d'activités de Sauneron in *BIFAO* 74 (1974), 211-2, § 410; *BIFAO* 75 (1975), 450, § 467-8; 467, § 519; 401, § 585; Berlandini, *Hommages à la mémoire de Serge Sauneron*, I (sous presse).

[2] Meeks, *Le grand texte des donations au temple d'Edfou* (*BdE* 59), 153-4; De Meulenaere *Textes et Langages* 2 (*BdE* 64), 141, n. 1.

[3] Edition d'ensemble prévue par D. Meeks.

[4] Aux listes déjà données par Iversen, *Two inscriptions concerning private donations to temples* (1941), 10 sq.; Lourie, *Epigrafica Vostoka* 5 (1951), 106-9; Caminos, *Centaurus* 14 (1969), 45, n. 2, il faut ajouter maintenant celle établie par Schulman in *JARCE* 5 (1966), 39-41 avec les corrections et compléments de Kitchen, *JARCE* 8 (1969-70), 67, n. 54-5; Graefe, *Armant* 12 (1974), 6-8 (92 numéros répertoriés). Ajouter stèle Chicago n° 10511 (an III Sh. III., *YMM*, 144, n. 7); stèle Michaïlidis (Liste n° 63; Tefnakht; Yoyotte, *Kêmi* 21 [1971], 37-40); stèle de Néchao II (Corteggiani, *BIFAO* 75 [1975], 147-52; liste des stèles de ce roi, *ibid.*, 151, n. 3).

En général, les stèles seront citées ici avec rappel de leur numérotation dans les listes Schulman-Graefe (Liste n° ...) auxquelles on se référera pour une bibliographie complète.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

DESCRIPTION (Pl. XLIX-L)

Stèle cintrée.
Calcaire. H. : 41 cm.; L. : 30 cm.; Ep. : environ 7 cm.
Technique de gravure pour les figures et le texte.
Provenance présumée : Kôm Firin [1].

Un grand soleil ailé, encadré par deux uraei, occupe le sommet de la stèle consacrée aux divinités Sekhmet et Heka [2]. Au-dessous, la déesse léontocéphale apparaît debout, coiffée de la couronne solaire avec cobra et vêtue de l'étroite robe collante. Sa poitrine est ornée d'un collier *ousekh*. De la main droite, elle présente le sceptre papyriforme [3]; dans l'autre, elle tient le signe de vie. Derrière

[1] Aucun élément ne permet d'élucider les circonstances de la découverte. Il faudrait peut-être penser à un achat effectué par une personne privée au Caire plutôt qu'à un objet provenant de fouilles de l'IFAO. Sur ce type de « collection particulière » à l'IFAO, cf. Gauthier, *BIFAO* 12 (1916), 125-44.

Des documents comparables permettent de conclure que le lieu d'origine de notre stèle était sans doute Kôm Firin, localité située au Nord-ouest de Kôm el-Hisn (l'ancienne *Imaou*). Cf. Yoyotte, *Mélanges Maspero* I/4, 146 [cité *YMM* par la suite]; Kitchen, *op. cit.*, 65. Voir aussi n. suivante.

[2] Sur l'implantation d'une diade Sekhmet-Heka dans les zones d'occupation libyque, en particulier dans la région d'*Imaou* (Kôm el-Hisn) et de Kôm Firin [culte de Sekhmet « Dame des Libyens » et de Heka dans la « Maison de Manou »], cf. *YMM*, 146-7; De Meulenaere, *BIFAO* 62 (1964), 165; 168; 170-1.

Série de trois stèles de donation similaires (citées Doc. A, B ou C) avec traits caractéristiques communs : — consécration à Sekhmet et Heka l'Enfant; — provenance de Kôm Firin (ou de la région avoisinante); — datation du règne de Sheshonq V; — inscriptions en hiératique. **Doc. A = Liste n° 13.** *Stèle Caire JE 85647* (Sh. V; Bakir, *ASAE* 43 [1943], 75-81, pl. I-II; *YMM*, 125, n° 14 bis; 146-7, § 37). La plus élaborée au point de vue technique de sculpture avec une disposition différente des divinités dans le cintre : col. de texte dans l'axe médian séparant Sekhmet (←) et Heka (→) dos à dos. **Doc. B = Liste n° 56.** *Stèle Nahman* (an VIII Sh. V; Spiegelberg, *ZÄS* 56 [1920], 57-8, pl. V; *YMM*, 143, § 30). Même disposition que sur notre document avec les dieux (→) à peu près de même taille. **Doc. C = Liste n° 64.** *Stèle Michailidis* devenue *Brooklyn Mus. 67.119* (an XV Sh. V; *YMM*, 144, § 32, pl. I, 2; Kitchen, *op. cit.*, 64-7, fig. 4 et B). La plus proche de notre stèle avec Sekhmet et Heka nettement plus petit placés sur une sorte de socle (→).

[3] Emblème de Nefertoum sur le **Doc. C.** Iconographie de la déesse très semblable sur

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

elle, le jeune dieu Heka s'avance, nu, le doigt à la bouche, également paré d'un collier *ousekh*. La boucle de l'enfance s'enroule sur sa poitrine. De la main gauche, il tient horizontalement un sceptre *nekhakha* (1).

Un espace vide important sépare le dieu enfant du bord de la stèle. Apparemment, cette zone n'a pas été arasée, mais il est difficile de préciser pour quelle raison l'emplacement est demeuré inemployé (2).

En face du groupe divin, un personnage masculin s'approche. Sur sa perruque assez longue, il porte la haute plume dressée, emblème de souveraineté d'un chef des Libou, traversée par la plume d'autruche couchée d'un chef des Meshouesh (3). De larges manches viennent se fixer à la ceinture du pagne long à grand devanteau. Ce dynaste présente aux dieux la corbeille contenant le champ *sḫt*.

Derrière lui, un personnage masculin de proportions nettement inférieures, coiffé d'une perruque et vêtu d'un simple pagne plissé, paraît porter sur son épaule une lourde jarre (4).

Le style de cette stèle présente certaines caractéristiques notables : facture rapide et nerveuse, gravure assez sèche aux entailles profondes, élongation des silhouettes traitées en à-plat avec un minimum de détails (5).

les **Doc. A** et **B** avec un détail supplémentaire : cobra lové au centre de la couronne solaire.

(1) Même iconographie du dieu sur les **Doc. B** et **C** (couronne lunaire plus distincte : disque plein jumelé avec le croissant). Légères variantes sur le **Doc. A** : perruque-calotte; barbe divine; sceptre *ouas* (m.g.) et signe de vie (m.d.).

Sur le dieu Heka, cf. p. 156, n. g *infra*.

(2) Remarquer que nul autre membre divin ne se joint à la diade sur les documents parallèles. En se référant au **Doc. B**, on pourrait envisager l'omission (?) d'une inscription prévue initialement. A cet endroit, en effet, la stèle Nahman donne une légende concernant Heka. Noter qu'un « graffito » paraît avoir été ajouté: forme d'un sanctuaire à sommet conique, porte surmontée de la gorge (remarque J. Yoyotte). S'agirait-il de la copie maladroite d'un des temples de Kôm Firin, proche de l'endroit où était déposée la stèle ?

(3) Sur la plume dressée, marque caractéristique des « *Chefs des Libou* », cf. *YMM*, 145 § 35. Pour celle de l'ethnie meshouesh, *ibid.*, 138-9, § 19; 145, n. 7. Noter que d'autres dynastes importants, en particulier Ker, puis Tefnakht, portent également sur leur coiffure les emblèmes combinés des deux tribus, insignes d'une double souveraineté (*Ibid.*, 146-7, § 37). Voir p. 155, n. b; 160 *infra*.

(4) Attitude comparable chez un brasseur de bière. Cf. Drioton, *BIE* 20 (1938), 232 sq.; 233, fig. 1; 235, fig. 2 (détail).

(5) Cf. p. 161, n. 6.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

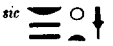
INSCRIPTIONS

Le texte est écrit en hiératique comme c'est le cas pour la majeure partie des stèles de donation entre les 22e et 25e dynasties [1]. Dans le cintre, il identifie chaque figure au-dessus de laquelle il est placé (légendes divines en hiéroglyphes cursifs). Au-dessous du registre des représentations, l'acte de donation est rédigé en un ensemble de six lignes horizontales.

RELEVÉ DU TEXTE :

1) **Cintre.**

— Devant la déesse :

sic 

« *Sekhmet, maîtresse du Double-Pays.* »

— Devant le dieu :

a ? 

a) Hauteur du *ḥ* suggérant d'inclure le signe presque horizontal (ressemblant à une éraflure) dans le cadrat. Cf. la graphie  sur le cintre du Doc. B.

« *Heka.* »

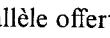
— Devant le dynaste :



« *Roudamon* » [2].

— Devant le récipiendaire :



a) Zone très effacée. Peut-on restituer  d'après le parallèle offert par la l. 4 *infra*.

« *T*[*yl*]*penoue* » (?).

[1] Janssen, *JEA* 54 (1968), 165, n. 8. — [2] **Ranke**, *PN* I, 30, n° 1 (voc. *'Imn-rwḏ*).

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2) Texte de donation (Pl. XLIX-L; fac-similé de la fig. 1).



1 *a* : Lecture certaine. Möller, *Pal.* III, 60, n° 625.

1 *b* : Signe effacé.

1 *c* : Lecture établie grâce aux différentes graphies hiératiques du titre. Cf. Liste n° 56 (Spiegelberg, *ZÄS* 56, pl. V, l. 1-2) : (signe *b3* altéré); Liste n° 64 (Kitchen, *JARCE* 8, 64, fig. 4, l. 3) : . Avec omission du *n* après *wr* *3, cf. Liste n° 3 (Müller, *Eg. Researches* I, pl. 88, l. 6) : ; Liste n° 40 (Lourie, *Epigrafica Vostoka* V, pl. I, fig. 2, l. 2-3) : . Déterminatifs les plus fréquents : , , . Cf. aussi *YMM*, 142 sq. Sur la lecture du signe , cf. p. 155 n. b *infra*.

1 *d-d* : 2 cadrats que je n'ai pu identifier.

2 *a* : Même nom (?) avec variante graphique (alternance) dans le cintre et à la 4e l.

2 *b-b* : Environ 5 cadrats. Seule, lecture du *h* claire. Traces du dernier signe suggérant .

3 *a-a* : Après les traces de *ḥm-k3*, 3 à 4 cadrats effacés avec vestiges de signes correspondant assez mal à la restitution de *3ḫt st3t* attendue ici. Cf. par ex. Liste n° 3 (Müller, *op. cit.*, pl. 88, l. 3) : ; Liste n° 64 (Kitchen, *op. cit.*, 64, l. 4) : . Noter aussi d'autres graphies plus courtes de *st3t* : sur Liste n° 83 (Graefe, *Armant* 12, 3, l. 3); 〃 (abréviation du précédent) sur Liste n° 66 (Kitchen, *op. cit.*, 59, l. 2 a).

3 *b* : Signe de forme . Cf. Möller, *op. cit.*, 59, n° 618.

3 *c-c* : 3 cadrats environ difficilement identifiables.

3 *d* : Signe allongé ressemblant à *ḥ*, tandis que *ḥm* est plutôt noté . Cf. Liste n° 3 (Müller, *op. cit.*, l. 1; 7); Liste n° 22 (Spiegelberg, *RT* 25 [1903], pl. face p. 196,

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l. 1; 3; 5); Liste n° 29 (Spiegelberg, *ZÄS* 56, pl. IV, à dr., l. 1); parfois cependant, notation plus cursive : (Liste n° 31; Spiegelberg, *RT* 35 [1913], 43, l. 2) ou  (Marciniak, *Deir el Bahari* I, 231, n° 98,2).

3 *e*; 4 *a-a* : environ 5 à 6 cadrats effacés (l. 3); 8 cadrats (l. 4). Lecture de *ʿḥ* et *pr* étayée par restitution possible d'épithètes de Heka. Cf. p. 157 n. h *infra*.

4 *b* : Forme plus proche de *in* (Möller, *Pal.* II, 44, n° 496; III, 47, n° 496) que de *ms* (*Ibid.*, III, 39, n° 408) attendu ici (?). Noter cependant la forme particulière du signe à la fin de la XX^e^ dyn. (attestation rare de deux jambages seulement) in Marciniak, *Deir el Bahari* I, 193, n° 98, 1; pl. LXXI A; 193, n° 3, 15; pl. III et III A (restrictions d'Allam, *Bibl. Or.* XXXIII/3-4 1976, 175). Voir aussi Liste n° 45 (Moret, *Cat. Mus. Guimet*, pl. LXIV, n° 73, l. 3 [3^e^ jambage assez court]).

4 *d-d* : environ 3 cadrats. Signe  :  ou  (?).

5 *a-a* : 4 cadrats effacés. Vestiges de  ou de (?).

5 *b-b* : 1^er^ signe : *m* (?). 2 cadrats avec traces non identifiées.

5 *c* : Sur la graphie semi-phonétique *šm* > *ši* / ϣϵ (notation sans *m* dès la XXI^e^ dyn.), cf. Gardiner, *Late-Eg. Stories* (*Bibl. Aeg.* I), 62, 1, 12 d; 63, 3, 4 et p. 62 a, n. 12 d; Erman, *Neuäg. Grammatik*, § 406. Pour d'autres ex., voir Liste 7 (Legrain, *ASAE* 7 [1906], 227, l. 9); Liste n° 50 (Mogensen, *Inscr. Hierogl.*, 39, pl. XVIII, fig. 29, l. 4); Liste n° 53 (Capart, *Rec. Mon. Eg.* II, pl. 92, l. 9). Ici, forme , légèrement différente de celle régulièrement employée pour le sur la stèle (avec trait oblique tout à fait à la base et petite boucle) suggérant peut-être une transcription . A côté des ex. classiques (Möller, *Pal.* II-III, 11, n° 122), cf. Gardiner, *op. cit.*, 93 a, l. 3 a () et Spiegelberg, *RT* 21 (1899), pl. I, l. 4 ().

5 *d* : ou (?).

5 *e* : Dernier signe : ou (?).

5 *f* : (?).

6 *a* : environ 5 cadrats effacés : (?) d'après le parallèle *P. Rylands.* IX, 22^6^ = Griffith, *Cat. Demot. Pap. Rylands* III, 250 (réf. Yoyotte).

6 *b* : restitution possible de *s* avant *mn* (?).

6 *c* : Signe peu clair. Déterminatif (?) de *wḏ*/*wḏt*, « stèle/décret » (?). Sur ces déterminatifs, cf. Janssen, *JEA* 54 (1968), 170, n. y. Le plus fréquent : . Cf. par ex. Liste n° 40 (Lourie, *op. cit.*, pl. I face p. 96, l. 6); Liste n° 13 (Bakir, *ASAE* 43 [1943], pl. II, l. 5); Liste n° 83 (Graefe, *Armant* 12, pl. I, l. 6). Ici, forme très allongée suggérant une forme hiéroglyphique originelle proche de celle donnée par Liste n° 37 : (type obélisque; Caminos, *Centaurus* 14 [1969], 44, pl. I, l. 2-3; 46, n° 14. Comparer avec les graphies de (Möller, *Pal.* II, 33, n° 369), de (*Ibid.*, n° 370) et de (*Ibid.*, 32, n° 362; III, 34, n° 362). Cependant, pour ces signes, la base est toujours indiquée.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

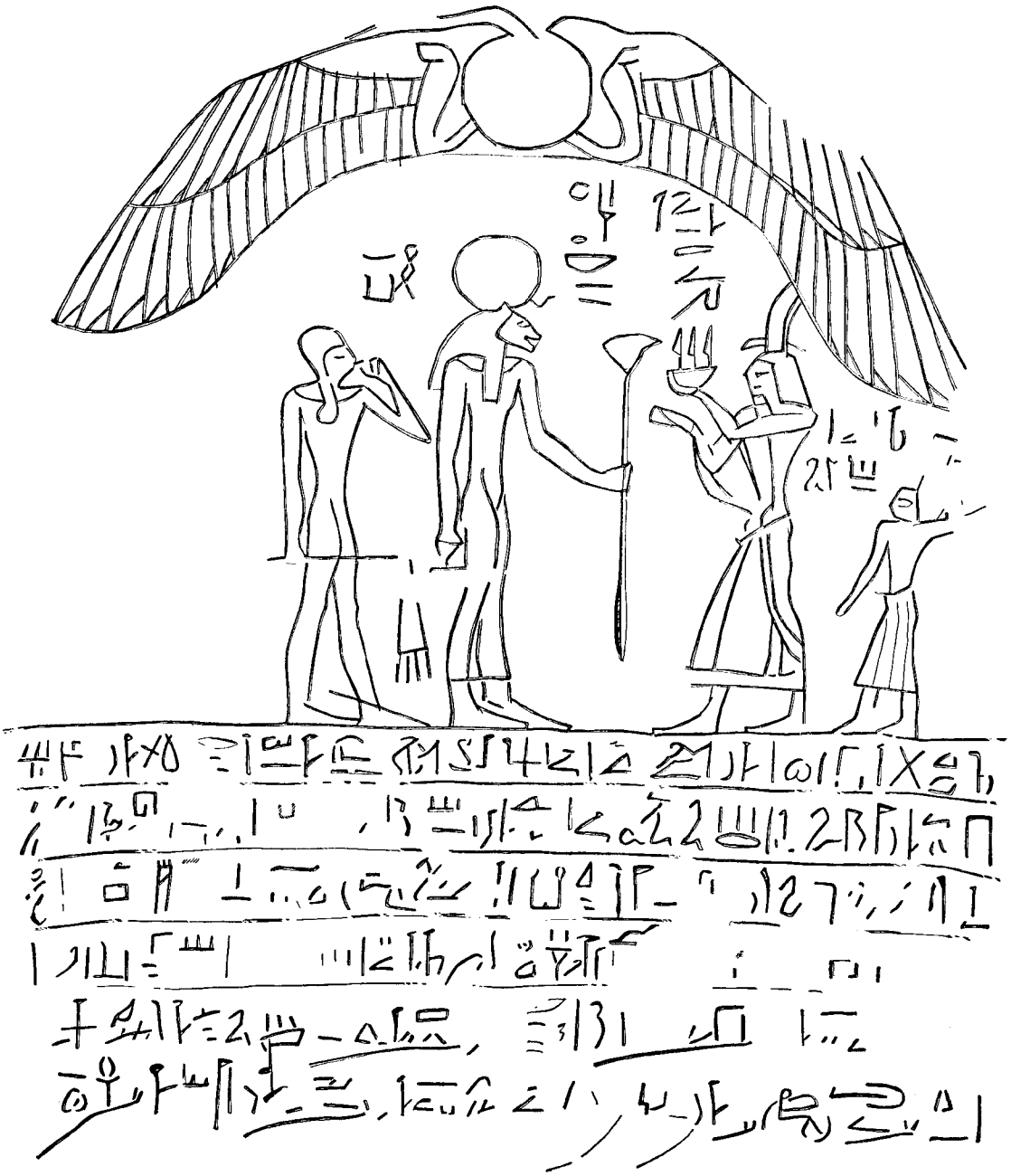


Fig. 1. — Fac-similé de la stèle de Roudamon (Dessin de Mlle Maryse Tétard).

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

TRADUCTION :

« 1 *L'année de règne XXX, premier mois de la saison* peret (?), *premier jour* (a). *Le grand chef des Libou, ⟨grand⟩ chef et commandant Roudamon* (b) 2 ... pr-iw-nṯr (?) *Oueseshete* (c), *fils de Tylpenoue* (d), [*sa mère étant ...*] *her-...* (?) (e) *⟨fait⟩* 3 *donation* [*d'un champ*] *de cinq* (?) [*aroures*] (?) *au* (f) *prophète de Heka-l'Enfant* (g) *qui ... le palais* (?) 4 ... [*So*]*bek* (?), *enfanté* (?) *par Sekhmet* (h), *Tylpenoue ...* (i).

5 [*Quant à*] *celui qui trans*[*gressera*] (?) ... (j), *il ira jusqu'au* (?) *glaive du r*[*oi*] (k).

6 *Qu'il viole son enfant!* (l) *Son fils* [*périra*].

Quant à celui qui confirmera cette stèle (?), *il vivra!* (m).

(a) Après la date de règne bien précisée, on attendrait ici la titulature du souverain, médiateur de la transaction (soit *ḥr ḥm nswt-bit N* comme sur Liste n° 64 [Kitchen, *op. cit.*, 64, l. 1-2], soit *Pr-ʿ3 N*, Liste n° 66 [*Ibid.*, 59, l. 1]). L'omission paraît révélatrice de cette période d'anarchie où les dynastes tendent à devenir indépendants et reconnaissent d'une manière lointaine la prééminence sheshonqide. On conserve l'ère royale comme comput tout en ne jugeant plus nécessaire de nommer le souverain. En fait, ce trait semble assez courant dès la 2de moitié du règne de Sheshonq V. Cf. par ex. les stèles de Tefnakht : Liste n° 62 (*YMM*, 153-4, § 48) et Liste n° 60 (*YMM*, 152-3, § 47) datées respectivement des ans XXXVI et XXXVIII de ce pharaon (réfutation par *YMM*, 153, n. 1 de toute référence à une souveraineté éthiopienne). Noter aussi les cartouches en blanc sur le montant de porte d'Hornakht, fils de Smendès (*YMM*, 125, n° 12; 141, § 26), sur Liste n° 46 (Moret, *Cat. Mus. Guimet*, 102-3, pl. 44, n° 49, datation non libyenne mais ptolémaïque selon M. Yoyotte). Enfin, à l'époque éthiopienne, on connaît plusieurs contrats rédigés en « hiératique anormal » avec omission du protocole royal (Malinine, *Choix de Textes Juridiques*, 8, n. 1).

(b) Sur ce Roudamon, cf. § Historique *infra*.

Ici, ce haut personnage apparaît comme le dynaste local, intermédiaire qui, en lieu et place du souverain établi, consacre rituellement la donation par l'élévation du champ *sḫt*. Sur l'usurpation de ce privilège régalien (*YMM*, 140, § 24) que s'attribuent généralement les « Grands chefs des Libou » (*YMM*, 150, § 44 [Doc. A-E]).

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'ensemble de la titulature de Roudamon correspond bien à son iconographie (p. 149 *supra*) et permet de le considérer comme chef des deux ethnies *libou* et *meshouesh*. En effet, le signe  peut difficilement être tenu pour un déterminatif de *wr ʿ3 n Rbw* et, à ma connaissance, il n'en existe pas d'exemple (cf. p. 151, n. 1 c *supra*). Il est préférable d'y voir un idéogramme ayant valeur de *wr ʿ3*, abréviation connue à la fin de la période sheshonqide pour l'ancien titre *wr ʿ3 n nʿ Mšwš* (*YMM*, 123-4, § 3). Sur le détail de la plume couchée du signe *wr ʿ3* (*YMM*, 138-9, § 19; 145, n. 7; 153, § 48).

Quant au titre *Ḥ3wty*, « Commandant » [1], sa lecture semble assurée par la séquence traditionnelle qui le lie à « Grand chef des Ma » (*YMM*, 139, § 21). A la tête de la caste militaire, Roudamon dirigeait donc les contingents de l'armée locale.

(c) On pourrait proposer ici une séquence établie sur le modèle de la Liste n° 3 (an XIX Sh. V; Müller, *Aeg. Researches* I, 54-5, pl. 88; dernière traduction in *YMM*, 144, § 33) : « *'Iw* + titres du donateur + nom + filiation ... *ḥnk* ... au bénéfice du récipiendaire X, au service de tel temple ». Cf. aussi Or. Inst. Chicago n° 10511 (inédit; an III Sh. III; mentionnée in *YMM*, 144, n. 7).

Donc, Oueseshete apparaîtrait comme celui qui fait donation de la parcelle de terrain (pour s'assurer la faveur des dieux locaux; cf. les souhaits exprimés sur Liste n° 3 [Müller, *op. cit.*, pl. 88, l. 5-6]). Son nom devait être précédé probablement de ses titres (vestiges existants difficiles à identifier avec les titres connus plus tardivement dans la région d'Imaou; cf. De Meulenaere, *BIFAO* 62 [1964], 151-71). Quant à l'expression *pr-ỉw-nṯr*, je ne peux donner ici de solution satisfaisante ( [?]; Erman, *Neuäg. Grammatik*, p. 36). Ou bien est-ce déjà le nom du personnage?

(d) La forme onomastique qui identifie ici le père du personnage précédent semble assez proche de celle du récipiendaire (cintre et l. 4). Ces noms d'origine sans doute libyque ne semblent pas attestés par ailleurs (pas d'ex. similaire in Yoyotte, *GLECS* VIII [1957-60], 22-4; Chabot, *Rec. d'Inscr. Libyques*, II, *Index*, XXVII-XXXVIII). Noter cependant une certaine parenté entre les anthroponymes Oueseshete et Ouestihet (attesté sur Listes n° 3 et 86, citées *supra*).

[1] Je remercie M. Yoyotte d'avoir attiré mon attention sur ce point.

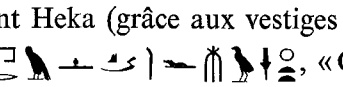
BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(e) Restitution probable de la filiation maternelle exprimée sans doute par *mwt·f* (donc, peut-être un cadrat détruit avant *hr*...), comme c'est le cas sur Liste n° 3 (Müller, *op. cit.*, pl. 88, l. 3 et 5).

(f) Malgré l'effacement des signes (début l. 3), on peut restituer avec quelque vraisemblance une des formules de donation traditionnelles, A côté d'introduction du type : *hrw pn n dit* 3*ḫt* (Janssen, *JEA* 54 [1968], 168, n. j), on trouve celle utilisée ici de *ḥnk* 3*ḫt* avec la graphie inétymologique de *ḥm-k*3 fort courante dès la XXII[e] dyn. (Malinine, *Choix de Textes Juridiques*, 121-2, n. 5). Sur le régime de ces terres *ḥnk*, donation avec charge pour l'administrateur d'assurer une offrande régulière, cf. Menu, *Le régime juridique des terres ... P. Wilbour*, 150 sq.). Apparemment, la parcelle de terrain doit être de proportion assez modeste : 5 aroures (si l'on retient le chiffre proposé), puisqu'à la fin de la XX[e] dyn., il faut au moins 2 aroures pour assurer la subsistance d'une personne. De plus, cette tenure rappelle les lopins de cinq aroures dont la taille réglementée restait subordonnée à la classe du récipiendaire. Sur l'importance et les bénéficiaires de ces champs, cf. Menu, *op. cit.*, 107 sq. (noter l'attribution fréquente aux guerriers libyens!); *RdE* 22 (1970), 117, fin n. 1 de la p. 116. Pour les ex. de champs de 5 aroures sur les stèles de donation, cf. Liste n° 3 (Müller, *op. cit.*, pl. 88, l. 3); Liste n° 29 (Spiegelberg, *ZÄS* 56, 57, l. 6) et Liste n° 84 (Jacquet-Gordon, *RdE* 24 [1972], pl. 9, l. 2 et p. 89).
En général, la responsabilité de la tenure est exprimée par différentes prépositions composées : *r-ḫt*, « sous l'autorité de », *m-ḏrt*, « gérée par » (Menu, *Rég. jur.*, 10 sq.; Meeks, *Texte de donations*, 106-7, n. 194), *m-dt*, *m-dì* (Iversen, *Two Inscriptions*, 15-6) ou simplement par *n* (Jacquet-Gordon, *op. cit.*, 89, n. 4). Avec *n* comme sur notre document, cf. Liste n° 64 = Doc. C (Kitchen, *JARCE* 8, 64, l. 4).

(g) L'identification d'un *ḥm-nṯr n Ḥk*3*-p*3*-ḫrd* pourrait être étayée par la mention à cette place sur des stèles similaires de titres ecclésiastiques en relation avec la diade de Kôm Firin : chef des danseurs-*ṯnfy* de Sekhmet (Liste n° 64 = Doc. C), musicien sacré (*ṯnfy* [?]) de Sekhmet et peut-être prophète de Heka (Liste n° 13 = Doc. A). Sur le dieu lui-même, cf. Bonnet, *Reallexikon*, 301-2; Derchain, *Mythes et Dieux Lunaires* (*Sources Orientales* 6), 51; Te Velde, *JEOL* 21 (1969-70), 175-86; Kdkosy, *LÄ* II, col. 1108-10.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(h) D'après la légende hiéroglyphique de la Liste n° 3 = Doc. A (*YMM*, 146, § 37), je propose avec beaucoup de réserve de restituer ici un ensemble d'épithètes qualifiant Heka (grâce aux vestiges de *ḥ, pr, Sbḳ* et *msw* [?] *Sḫmt*) : , « Celui qui réside au palais, le fils mâle apparu en paix, créé par Sobek, enfanté par Sekhmet ». Sur l'expression *ḥry-ib ḥ* en relation avec le couronnement, cf. Sauneron, *BIFAO* 77 (1977), 25, n. g.

(i) Le nom du récipiendaire se trouve donc séparé du titre par les qualificatifs de Heka (même construction sur Liste n° 64 = Doc. C [Kitchen, *JARCE* 8, 64, l. 4-5] et Liste n° 84 [Jacquet-Gordon, *op. cit.*, 89, l. 3, n° 1]). On retrouve d'ailleurs ce personnage dans le cintre de la stèle à la place habituelle et normalement représenté plus petit que le dynaste-garant (*YMM*, 143, n. 6).
Ensuite, on pourrait avoir, après le nom, *p3-n/pn* pour donner la filiation (Kitchen, *JARCE* 8, 65, n. 29) ou l'origine géographique (Spiegelberg, *ZÄS* 54 [1918], 104-10).

(j) On reconnaît là le début de la clause protectrice souvent exprimée ainsi : *ir p3 nty iw·f thi* ... (Schulman, *JARCE* 5, 36, n. m; sur *thi*, « violer », cf. Malinine, *op. cit.*, 11, n. 9). Mais, la formulation exacte de notre document très effacé présente quelque incertitude. Pour la phrase punitive, d'après certains parallèles : *iw·f r šʿd nsw* (Liste Lourie n° 37 [Chabaka] = *MMA* 55, 144-6; Brugsch, *ZÄS* 34 [1896], 84, l. 4-5), *ši·f šʿd nsw* (Liste n° 50; Mogensen, *Inscr. Hierogl.*, 39, pl. XVIII, fig. 29, l. 4-5), on attendrait aussi « il ira vers le glaive du roi » ou une expression similaire (Sottas, *La préservation de la propriété funéraire*, 132-3; 147; 150; 152; 154; 156). Le *n šʒʿ* (?) de notre document pose un problème qui permettrait d'envisager : 1) l'utilisation après *ši* de la préposition *šʒʿ* (*r*), « jusqu'à » (Erman, *Neuäg. Gr.* 656 [2]), 2) une graphie anormale de *šʿd* (1er phonème en notation syllabique; sur *š* noté *šʒ*, cf. Korostovtsev, *Gr. néo-égyptien*, 30 sq.). Pour *šʿd*, « couteau, épée, glaive », voir Yoyotte, *Ann. EPHE V* 74 (1966-7), 87; Meeks, *Texte de donations*, 87, n. 110.

(l) Sur ce genre de formules imprécatives obscènes, cf. Sottas, *op. cit.*, 149, 150 et n. 6; 153-4; 166; Janssen, *JEA* 54 (1968), 171, n. gg; Kitchen, *op. cit.*, 60; Marciniak, *Deir el Bahari* I, 70, n° 11, l. 11; 71.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(m) Sur ces souhaits de vie dans la faveur des dieux, cf. Sottas, *op. cit.*, 156 sq. Pour le critère de datation fourni par ces bénédictions, voir Kitchen, *op. cit.*, 61, n. 10; 66-7 [« Stage III »; 2de moitié de la XXII^{e} dyn.].

HISTORIQUE

Le dynaste Roudamon mentionné sur cette stèle porte un nom rarement attesté. A ma connaissance, cet anthroponyme désigne seulement deux autres personnages : le pharaon Roudamon et le fils d'un grand-prêtre d'Amon.

Le roitelet thébain sur lequel on possède fort peu de monuments [1] peut être considéré comme l'un des successeurs de Takelot III. Connu par quelques attestations essentiellement thébaines, il est difficile de préciser la durée ou le lieu exact de sa souveraineté [2]. Pour l'instant, sa zone d'influence paraît s'étendre sur la Haute-Egypte sans que l'on puisse définir de limites géographiques sûres.

Quant au second Roudamon dit « de Teudjoi », il s'agit d'un « [Fils royal de R]amsès », fils d'un premier prophète d'Amon Ânkhtakelot [3]. Malheureusement, ce pontife échappe aux listes établies [4] et seul, un ouchebti du Ramesseum pourrait lui être attribué sans trop d'impossibilité [5]. Cependant, son rang élevé dans la hiérarchie ecclésiastique incline à lui reconnaître une noble origine en connexion probable avec les grandes lignées libyennes. Dans l'onomastique royale, on ne trouve qu'un seul Ânkhtakelot, fils d'un roi difficilement identifiable [6];

[1] Kitchen, *op. cit.*, § 101.

[2] *Ibid.*, § 145-6; 471-2, [Tableau 6]; 490 [Tableau 21].

[3] Chassinat, *BIFAO* 10 (1912), 161 (frag. d'ébène acheté au Caire); Touraiev, *Bull. Ac. Imp. Sc.-Note Eg.* III [Petrograd 1915], 607-8 (en russe; réf. Yoyotte). Titre : [Fils royal de R]amsès » (lecture Yoyotte).

[4] Aucune mention dans Kees, *Priestertum; Hohenpriester* et dans Kitchen, *op. cit.*, § 157 sq. (liste des pontifes thébains); p. 480 [Tableau 13]. Pour les réserves concernant son appartenance au clergé d'Amon (lié plutôt à celui de Teudjoi ?), cf. De Meulenaere, *CdE* XLI/81 (1966), 113.

[5] Quibell, *Ramesseum*, pl. V, 1re col., n° 27 (graphie légèrement différente). Sur l'ensemble des ouchebtis découverts là, *ibid.*, 12-13, n° 23.

[6] Noter que la charge de GPA est transmise aux fils royaux dès Osorkon II (*YMM*, 137, § 16). Pour le prince Ânkhtakelot, cf. Legrain, *Statues, CGC*, 5, n° 42196, l. 1-2 = Gauthier, *LdR* III, 391, VII, 3; Kees,

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en effet, la statue de Karnak (CGC 42196) sur laquelle il est mentionné n'offre que des données généalogiques en relation avec son épouse, une prêtresse d'Hathor Anamonnaesnebou [1] et son fils, le prophète d'Amon, Djedptahiouefânkh [2]. Donc, l'ascendance paternelle ne permet pas d'identifier ce Roudamon dont la haute naissance au sein d'une famille sans doute unie aux derniers ramessides par filiation maternelle, se voit confirmée par le titre honorifique de « Fils royal de Ramsès » [3]. De plus, l'épithète *p3-t3(w)-d3yt* localise ce personnage à l'une des places-fortes les plus septentrionales de la Haute-Egypte, El Hibeh [4]. On a déjà souligné l'importance stratégique constante du bastion des généraux d'Hérihor et des pontifes thébains qui commande la marche-frontière où se scinde l'Egypte en un clivage accentué dès les affrontements de Smendès et d'Hérihor. L'installation de la lignée de ce Roudamon dans la forteresse relève sans doute de la montée de la puissance libyenne quand Sheshonq, suivi en cela par Takelot II, développe sa politique de conquête en plaçant aux postes-clés les membres de sa famille ou de ses alliés [5]. D'ailleurs, on retrouve dans cette région d'autres grands personnages d'ethnie libyenne comme

Priestertum, 202; Kitchen, *op. cit.*, § 319, n. 655 (l'auteur l'estime fils d'un des rois Takelot).

Sur ce nom dans l'onomastique privée, cf. Berlandini, *Hommages à la mémoire de Serge Sauneron,* I (sous presse).

[1] Nom identique de type imprécatoire sur un fragment de sarcophage d'Hawara in Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara,* 17-18, n° 27; pl. XXV, n° 4. Pour la forme onomastique masculine, cf. *YMM,* 143, n. 9.

[2] Legrain, *op. cit.*, 5 (simple « prophète d'Amon » comme son fils, Peftiou). Il est difficile de l'identifier, car on compte au moins cinq autres personnages de ce nom (Kitchen, *op. cit., Index,* 502) : 1) le « Fils royal de Ramsès » (cont. Sh. I); le « Grand-prêtre de Rê et général » (cont. Os. I); 3) le « prêtre memphite » (cont Os. I) Sauneron, *BIFAO* 77 (1977), 23-7; le « 2e prophète d'Amon », fils de Takelot II (identification de Kees, *Priestertum, Nachträge,* 20-1, confirmée par De Meulenaere, *CdE* 41/81 [1966], 112 et Peterson, *ZÄS* 94 [1967], 128-9, en admettant la reconstitution [*Dd-Pth*] pour le nom); 5) le « prince », fils d'un Osorkon. Noter aussi un Djedptahiouefânkh, fils d'un Ânkhtakelot dans une famille de chanteurs de Ptah à Memphis (an IV, Sh. V) in Posener et Vercoutter, *Cat. Stèles Sérapéum,* 44, n° 46.

[3] Gauthier, *ASAE* 18 (1918), 245-64; Kees, *op. cit.*, 199-202; *YMM,* 131, § 10; 151, n. 1.

[4] Kitchen, *op. cit., Index,* 502 (El Hibeh); 523 (Teudjoi). Sur l'expression de l'origine géographique, cf. Spiegelberg, *ZÄS* 54 (1918), 105, n° 2; Grapow, *ZÄS* 73 (1937), 49-50; *YMM,* 126, n. 1.

[5] Kitchen, *op. cit.*, §§ 243 sq.; 266; 290.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

cet Osorkon de Teudjoi qui pourrait être identifié avec le prince, fils de Takelot II [1].

Devant l'incertitude des informations, il me paraît préférable de ne pas établir de rapprochements artificiels ou prématurés. On se contentera de poser les données suivantes : à une période qui semble correspondre à la fin du VIII[e] s., apparaissent trois importants personnages qui répondent au nom rarement attesté de Roudamon : le roitelet thébain (f. d'Os. III), le « [Fils royal de R]amsès » à El Hibeh (f. du GPA Ânkhtakelot) et le dynaste libyen, seigneur de Kôm Firin. Sans les problèmes de filiation, il aurait été tentant de rapprocher les deux premiers, d'autant plus que les attaches du pharaon Roudamon avec la région d'Hérakléopolis, peu éloignée d'El Hibeh, sont soulignées par le mariage d'une de ses filles avec le roi local [2].

A côté de ces homonymes, notre dynaste paraît, lui aussi, un dignitaire d'importance. Ses titres « grand chef des Libou, ⟨grand⟩ chef ⟨des Ma⟩ et commandant » explicitent les insignes jumelés des chefferies *libou* et *meshouesh* qui ornent sa tête, marques d'une double souveraineté. Seuls, vers la fin du VIII[e] s., deux autres grands princes, Ker et surtout le puissant Tefnakht présentent les mêmes caractéristiques, à la fois dans la titulature et l'iconographie [3].

Haouty des armées locales, Roudamon contrôle des territoires dont la position géographique peut être définie par la localisation même du culte de la diade Sekhmet-Heka dans la région de Kôm Firin. Ainsi, la carte politique de son domaine semble bien se dessiner autour des points-clés de la principauté située aux confins des déserts libyques et aux approches de la Marmarique : Kôm Firin et sans doute Kôm el-Hisn, l'antique Imaou [4]. Or, il s'agit du bord occidental du Delta, domaine traditionnel des chefs *libou* durant l'anarchie libyenne, qui, par leur puissance guerrière, étendront leur hégémonie jusqu'à constituer avec Tefnakht, leur ultime représentant, un véritable « royaume d'Occident » de la première dynastie saïte [5].

[1] Gauthier, *LdR* III, 391, VII, 2 (sarc. CGC 41035). Sur ce prince Osorkon, cf. Caminos, *The Chronicle of Prince Osorkon*, § 283 sq.

[2] Sur Teftiaouaybastet, voir Kitchen, *op. cit.*, § 101, n. 206; § 318; 476-7 [Tableau 10]; Kees, *op. cit.*, 155. Au nombre de « ceux qui portent l'uræus » sur la stèle de Peye (*YMM*, 128, § 7).

[3] Cf. p. 149, n. 3 supra.

[4] *YMM*, 145-7 [§ 36-39]; Kitchen, *op. cit.*, § 306 et p. 346 [Carte des fiefs du Delta sous Sheshonq III].

[5] *YMM*, 151-9 [§ 46-58]; Kitchen, *op. cit.*, § 112.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pour dater ce prince libyen, notre stèle fournit des critères intéressants. Ainsi, la mention de l'an XXX d'un pharaon X ne permet pas d'envisager d'autres rois que Sheshonq III ou V. En effet, seuls les règnes de ces deux souverains offrent une durée suffisante pour y compter une trentième année, le premier avec 53 ans (825-773) et le second avec 37 ans (767-730) [1]. Il serait possible de situer Roudamon dans la série des chefs des Libou contemporains de Sheshonq III, car de 790 à 770 s'étend une période assez longue pour laquelle on ne connaît pas d'attestations [2]. A cette époque aussi, les seigneurs de ces ethnies étrangères commencent à abandonner leur nom barbare d'origine au bénéfice de noms parfaitement égyptiens [3]. Cependant, l'omission du protocole royal semble plutôt significative de cette période troublée de la fin du VIII[e] s. où s'affirme l'indépendance de certains dynastes parmi les plus influents vis-à-vis du pouvoir royal à peine reconnu [4]. Comme nous l'avons déjà noté, titres et iconographie rapprochent Roudamon des grands suzerains de cette même période : Ker, Ânkhhor (?) et Tefnakht, bien datés par leurs monuments du règne de Sheshonq V [5]. Enfin, certains traits stylistiques : élongation des silhouettes, technique de sculpture proche de la gravure, appartiennent davantage à l'époque de Sheshonq V qu'à celle de Sheshonq III où prédominent des formes plus courtes et plus empâtées [6]. De plus, la parenté certaine de notre document avec les stèles de donation de Kôm Firin, toutes trois de Sheshonq V [7], fournit une dernière preuve qui assure la datation de Roudamon en l'an XXX de ce souverain. En se référant à l'étude fondamentale de Yoyotte [8] et aux derniers travaux de Kitchen [9], on peut replacer ce dynaste dans la succession assez rapide des chefs de Libou connus jusqu'ici.

[1] *Ibid.*, p. 467 [Tableau III]. Sur l'an XXXVIII de Sheshonq V, cf. *ibid.*, 355, § 316 et n. 644.

[2] *Ibid.*, 490 [Tableau 21 A].

[3] *YMM*, 149, § 42.

[4] Cf. p. 154, n. a supra.

[5] Cf. *YMM*, 125, n° 14 et § 33 (Ker); n° 14 bis et § 37 (Ânkhhor ?); n° 15-15 bis et § 47-8 (Tefnakht).

[6] Pour le style Sheshonq III, voir par ex. Spiegelberg, *RT* 35 (1913), 43; Lourie, *Epigrafica Vostoca* 5 (1951), pl. I. Pour celui de Sheshonq V, voir les stèles apparentées à notre document et déjà citées ainsi que le bel exemple offert par Liste n° 53 (Tefnakht; Capart, *Rec. Mon. Eg.* II, pl. 92, l. 9).

[7] Cf. p. 148, n. 2 supra.

[8] *YMM*, 142-51.

[9] Kitchen, *op. cit.*, *Index*, 509 (Libou).

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

TABLEAU DES « CHEFS DES LIBOU » [1]

Nom	Doc.	Date	Av. J.C.
Nemeteped x	Stèle Cologne [2]	An IV, Sh. III, IV ou V	env. 822, 780 ou 764
Nemeteped A	Ermitage 5630	An X, Sh. I ou III	env. 936 ou 816
Inamonnaefnebou	Moscou 5647	An XXXI, Sh. III	env. 795
« x, y » (?)	un ou deux chefs ?		
Nemeteped B	Stèle Nahman	An VIII, Sh. V	env. 760
Ti(?)tarou	Brooklyn 67.119	An XV/XVII, Sh. V	env. 753
Ker	Caire JdE 30972	An XIX, Sh. V	env. 749
Roudamon	Stèle IFAO	An XXX, ⟨Sh. V⟩	env. 738
Tefnakht	Stèle « Abemayor »	An XXXVI, Sh. V	env. 732
	Stèle d'Ibtou	An XXXVIII, ⟨Sh. V⟩	env. 730
Ânkhhor	Stèle Serapeum	An XXXVII, Sh. V	env. 731
	Caire JdE 85647 ?	An (?), Sh. V	(?)

Donc, vers 738 av. J.C., le prince Roudamon contrôle les régions libyques du Delta sur les rives de la branche occidentale du Nil. Comme on l'a déjà souligné, l'établissement de son domaine remonte aux premiers Sheshonq et sa permanence durera jusqu'à la veille de l'époque éthiopienne [3], fait frappant en cette période d'« anarchie libyenne » où les roitelets se disputent le pouvoir dans une Egypte de plus en plus morcelée. Tout en tenant compte de la rareté des sources, on pourrait considérer que Roudamon apparaît comme l'héritier de grands seigneurs qui cumulent la suzeraineté des deux ethnies et les plus hautes dignités militaires et sacerdotales. En l'an XIX de Sheshonq V, Ker, maître de Mefky, à côté d'une prédilection marquée pour son rang de « chef des Libou », accroît sa titulature des fonctions de « chef des Ma et commandant » [4]. Cette

[1] D'après les tableaux de Kitchen in *JARCE* 8, 66 (avec références) et *TIP*, 490 [Tableau 21]. Voir aussi *ibid.*, § 306 et 311.

[2] Cf. Graefe, *Armant* 12 (1974), 3-9 (lecture du nom : *Nmrt-pd*).

[3] *YMM*, 147, § 39.

[4] Sur le seigneur de Mefky (Kôm Abou Billo) et successeur de Titarou qui domine vers 749 av. J.C., cf. *YMM*, § 33 [E] et § 38-43 (avec la royauté *libou* comme élément essentiel de son protocole). Il est difficile de supposer un partage d'influence avec Roudamon et donc son pouvoir doit cesser au moins en l'an XXX de Sh. V.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

tendance à la concentration du pouvoir sur un territoire de plus en plus étendu semble se confirmer avec le *mes* des Libou Ânkhhor, maître de Kôm el-Hisn, qui parvient sans doute à étendre son hégémonie jusqu'à Memphis [1]. En ce sens, le rassemblement des terres d'Occident accompli par le puissant Tefnakht, dernier chef Libou, aurait pu être facilité, non seulement par le « royaume » de son précurseur, le ⟨grand⟩ chef ⟨des Ma⟩, Osorkon [2], mais aussi par le pouvoir politique à tendance unitaire régissant les confins libyques de Basse-Egypte.

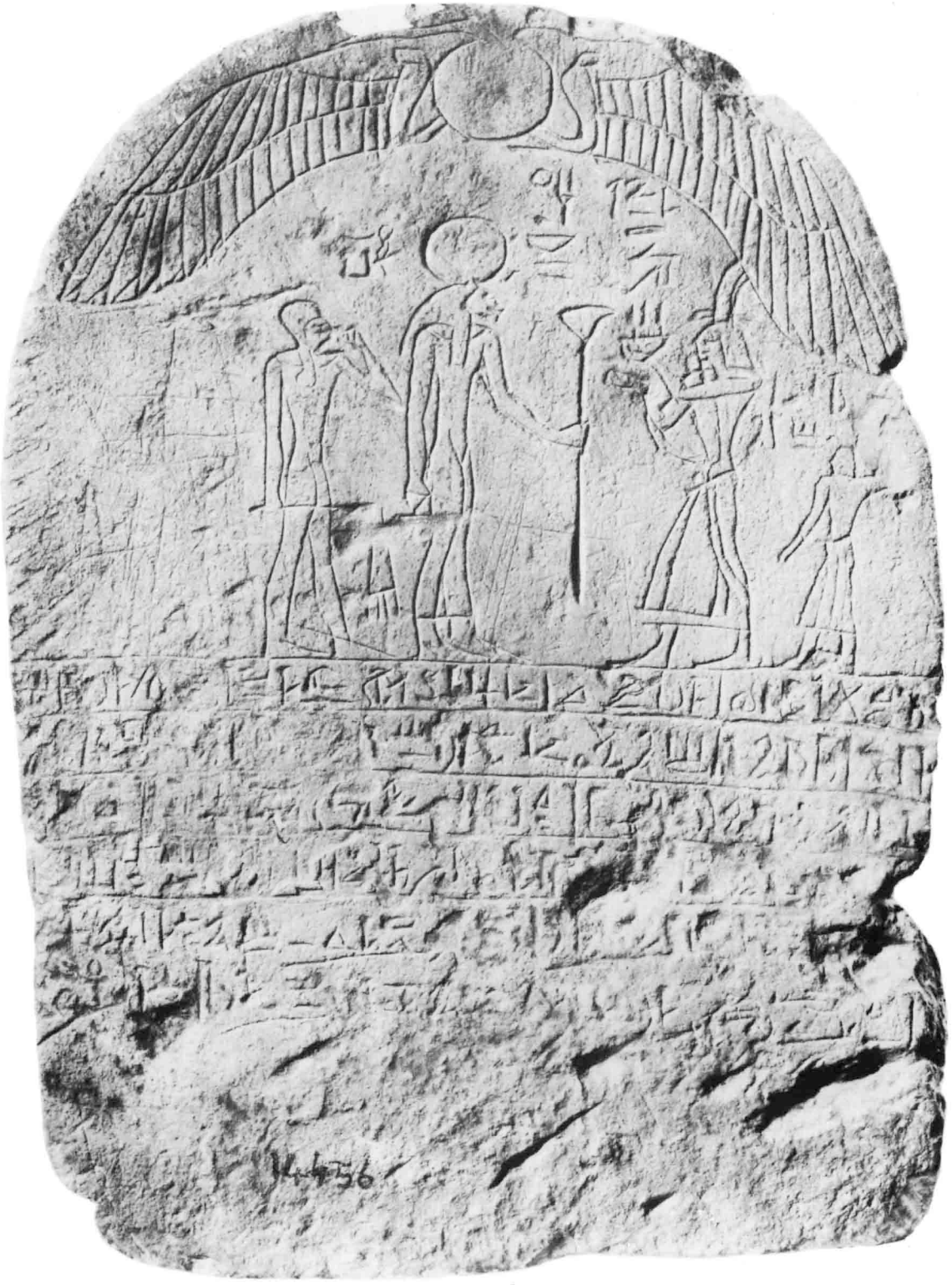
Ainsi, la stèle de donation du grand chef des Libou, grand chef des Ma et commandant Roudamon s'inscrit dans l'histoire politique de cette fin troublée du VIII[e] s. où, à la veille du « royaume d'Occident » et de la première tentative d'unification nationale, s'affirme dans les terres occidentales du Delta un pouvoir *libou* à prédominance guerrière qui permettra au grand Tefnakht d'assurer sa puissance.

Paris, le 14 avril 1978

[1] *YMM*, 144-5, § 34 [F]. Sur l'obédience d'une partie du clergé memphite, *ibid.* 147, § 39. Voir également Kitchen, *op. cit.*, § 316; 324 et 429. Pour la rivalité dans la fonction de chef des Libou entre ce dignitaire et Tefnakht (an XXXVII de Sh. V pour le premier et an XXXVI pour le second qui finit par évincer le précédent), cf. *ibid.*, § 324.

[2] Cf. le « talisman d'Osorkon », Yoyotte, *BSFE* 31 (mars 1960), 13-21. Outre sa fonction de chef des Ma apanagé dans Saïs, il possède dans sa titulature une triple prêtrise qui révèle sa domination sur les régions de Saïs, Bouto, Kôm el Hisn et préfigure les fonctions de Tefnakht avec une expression fort comparable (seul le titre de chef des Libou manque, mais demeure sous-entendu). Cf. aussi Yoyotte, *Kêmi* 21 (1971), 35 sq.; Kitchen, *op. cit.*, § 113.

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Stèle de donation de Roudamon (Cliché J.-F. Gout).

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Détail du texte de donation (Cliché J.-F. Gout).

BIFAO 78 (1978), p. 147-163 Jocelyne Berlandini-Grenier
Une stèle de donation du dynaste libyen Roudamon [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net